



Le Pontet, le 22 novembre 2024

La Coordination Syndicale Départementale  
CGT de Vaucluse

A

Monsieur le Préfet  
Préfecture de Vaucluse  
2 Avenue de la Folie  
84905 AVIGNON CEDEX 9

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous saisir en votre qualité de représentant de l'Etat dans le département aux fins d'invalider la délibération du 17 septembre 2024 et les marchés publics relatifs à la PSC (prévoyance et santé).

A cette date, le Conseil d'Administration du CDG 84 a délibéré et attribué le marché relatif à des contrats de groupe pour la PSC.

En premier lieu, nous avons adressé un recours gracieux au Centre de Gestion le 1<sup>er</sup> août dernier au motif que la procédure n'a pas été respectée (Pièce n°1 courrier du 1<sup>er</sup> août 2024 adressée au CDG 84 et 1 bis réponse du CDG84 du 29 août 2024).

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 84 a autorisé, le 21 mars 2024, par anticipation, le Président à signer tous les documents relatifs à la consultation. Aucune indication sur la nature du besoin n'est indiquée dans cette décision qui a permis de lancer le marché public (Pièce n°2 délibération n°24/009 du 21 mars 2024).

La circulaire n°24-28 du 14 juin 2024, adressée aux collectivités et établissements publics, a fait l'objet de modifications dans son annexe sans qu'aucune mention n'en fasse état (Pièces n°3 et n°4 circulaire n°24-28 du 14 juin 2024 version 1 et version 2).

Malgré la demande de notre organisation syndicale, le CDG 84 a refusé d'ouvrir les négociations avec les représentants des Organisations Syndicales au regard du décret n°2021-904 du 7 juillet 2021.

Lors de la réunion du groupe de travail PSC du 14 décembre 2023, le CDG 84 a soumis au vote la participation au panier sans que ce vote ne soit indiqué dans la convocation (pièce n°5 invitation au groupe de travail du 14/12/2023).

En deuxième lieu, le 3 novembre 2024, notre Organisation Syndicale a formulé un second recours gracieux auprès du CDG 84 (pièce n°6 Second recours gracieux du 3 novembre 2024).

Dans la même logique, le CDG 84 a mis en ligne sur leur Site Internet, un modèle de délibération d'adhésion au contrat de groupe « prévoyance et santé » à destination des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents, tout en mentionnant l'avis du C.S.T. du 6 décembre 2024, alors que la réunion n'a pas eu lieu (pièce n°7 modèles de délibération PSC – Risque prévoyance et santé).

Nonobstant, le CDG 84 confond la notion de « représentant du personnel membre du CST » et celle de « représentant des Organisations Syndicales » qui permet la négociation d'accords collectifs conformément à l'Article 3 du décret n°2021-904 du 7 juillet 2021.

A cet égard, nous vous demandons en votre qualité de représentant de l'Etat, garant du respect des règles législatives, de bien vouloir prendre toutes les mesures en vue de l'annulation de la délibération du 17 septembre 2024 ainsi que l'ensemble des marchés publics.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en notre respectueuse considération.

La Direction de la C.S.D. 84



Handwritten signature of Madeleine Sambati in black ink, consisting of stylized initials and a surname.

Madeline SAMBATI

### Bordereau des pièces

|            |  |
|------------|--|
| Pièce n° 1 | courrier du 1 <sup>er</sup> août 2024 adressée au CDG 84 et 1 bis réponse du CDG84 du 29 août 2024 |
| Pièce n° 2 | délibération n°24/009 du 21 mars 2024  |
| Pièce n° 3 | circulaire n°24-28 du 14 juin 2024 version 1   |
| Pièce n° 4 | circulaire n°24-28 du 14 juin 2024 version 2   |
| Pièce n° 5 | invitation au groupe de travail du 14/12/2023  |
| Pièce n° 6 | Second recours gracieux du 3 novembre 2024   |
| Pièce n° 7 | modèles de délibération PSC – Risque prévoyance et santé   |

---

CSD CGT84 / Vaucluse Village – Batiment Le Consulat

164 avenue St Tronquet – 84130 LE PONTET

Email : cgt.csd84@gmail.com

Tel : 04.65.00.00.64